

CHAPITRE I

LE COPIREP ET SES STRUCTURES

	Bref rappel du contexte de création	14
	Structures du COPIREP	15
	Organisation fonctionnelle du Secrétariat du COPIREP	16

BREF RAPPEL DU CONTEXTE DE CREATION DU COPIREP

Le COPIREP est l'agence conseil du Gouvernement pour la réforme des entreprises publiques et en même temps l'agence locale d'exécution du « Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé » appuyé par l'Accord de Crédit n°3815 DRC d'un montant de DTS 87.000.000, conclu le 14 août 2003 entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Banque mondiale. Ce processus de réforme a été rendu nécessaire par la situation des entreprises publiques qui sont caractérisées pour la plupart par un management inefficace, un outil de production désuet et des effectifs pléthoriques. Ne pouvant plus contribuer significativement aux recettes de l'Etat ni fournir à la communauté les services attendus, elles sont devenues un poids pour le reste de l'économie et une entrave à la croissance de celle-ci.

Le « Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé » confié au COPIREP vise d'une part à appuyer la politique de promotion d'une croissance entraînée par le secteur privé en améliorant particulièrement le climat de l'investissement et, d'autre part, à favoriser l'essor de l'activité économique par des réformes appropriées au niveau des entreprises publiques clés. Pour réussir un tel pari, il s'est avéré indispensable de consolider le système judiciaire du pays par des appuis en faveur du Centre d'Arbitrage du Congo, des tribunaux de commerce, de l'Inspection Générale de la Justice, des cours et tribunaux et du Journal Officiel. Les secteurs et les entreprises publiques concernées par les réformes sont du domaine financier, des mines, des postes, des transports et de l'énergie. Ces réformes consistent, soit en restructuration profonde, soit en liquidation de certaines entités publiques. Elles comportent inévitablement des coûts d'ajustement dont le COPIREP s'emploie à en amortir les chocs sociaux auprès des employés de la GECAMINES, de l'OCPT et des banques publiques en liquidation, à savoir : la BCA, la BCCE et la NBK.

LES STRUCTURES DU COPIREP

Le COPIREP est placé sous l'autorité du Ministère du Portefeuille. Il est doté d'une structure légère, simple mais suffisante formée d'un Conseil Technique et d'un Secrétariat Exécutif. Il s'appuie sur les Groupes Sectoriels de Travail (GST) pour mener à bien ses missions.

Le Conseil Technique

Il est l'organe de conception, d'orientation et de suivi du processus de la réforme des entreprises publiques.

Il est constitué des représentants du Cabinet du Vice-Président de la République chargé de la Commission économique et financière, des Ministères du Budget, du Plan, du Portefeuille, du Travail et de la Prévoyance sociale, du Conseil Supérieur du Portefeuille, d'un délégué des organisations syndicales des travailleurs du secteur public, des experts indépendants nécessités par les circonstances et du Secrétaire Exécutif du COPIREP. Les Secrétaires Exécutifs Adjointes en assurent le secrétariat.

Le Secrétariat Exécutif

C'est l'organe technique et permanent du COPIREP chargé de gérer effectivement les processus de la réforme à soumettre au Gouvernement. Il est composé d'un Secrétaire Exécutif, de deux Secrétaires Exécutifs Adjointes et des experts internes et externes.

Les Groupes Sectoriels de Travail

Les GST ont pour mission d'assister le COPIREP dans la conception et la mise en oeuvre de la réforme des entreprises publiques.

Le fonctionnement et la composition des GST sont fixés par les Ministres assurant la tutelle technique des secteurs concernés.

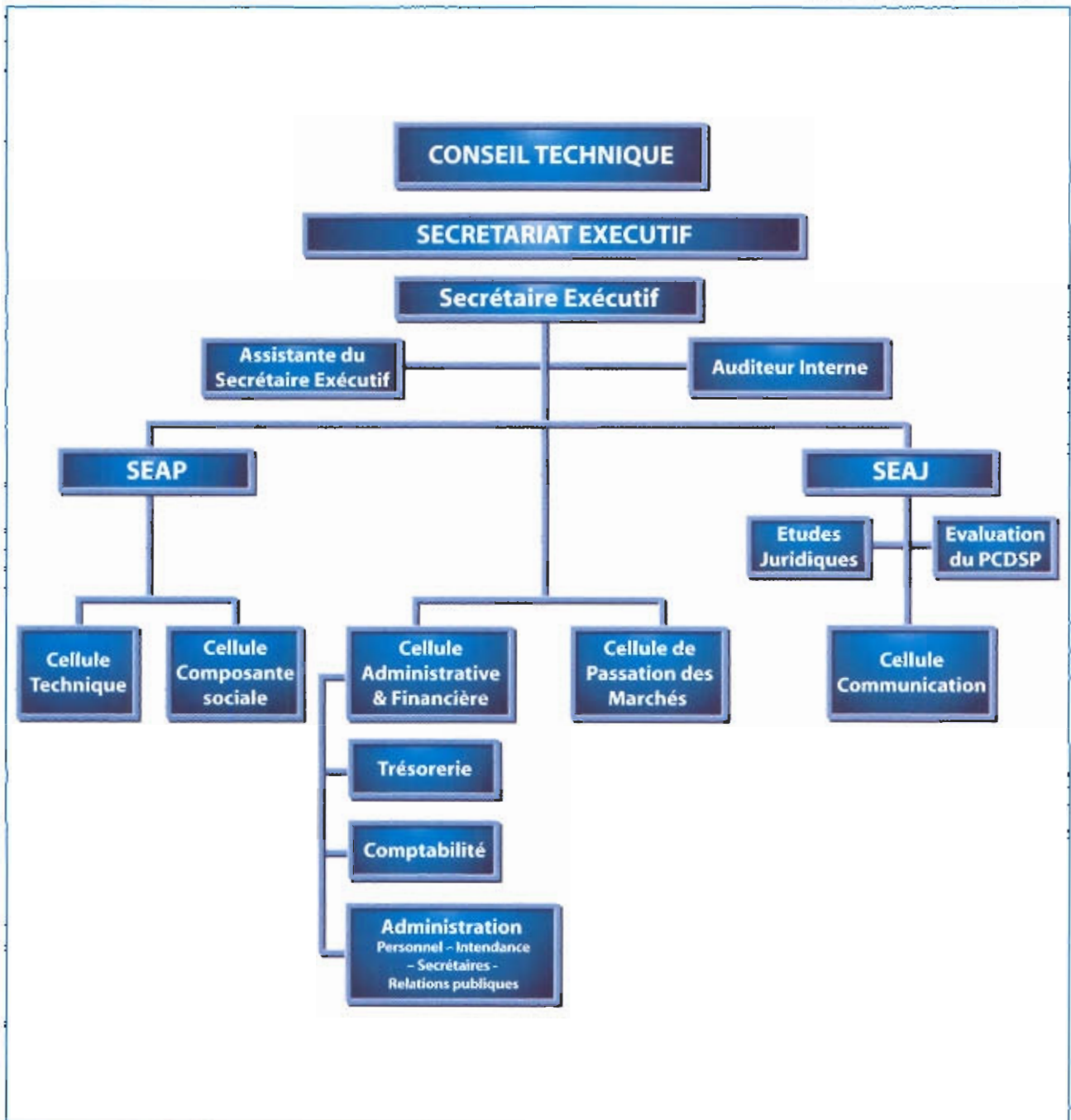
ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SECRETARIAT EXECUTIF

Le Secrétariat Exécutif est composé du Secrétaire Exécutif et de deux Secrétaires Exécutifs Adjointes, dont l'une est chargée de Projets et l'autre des Questions Juridiques, ainsi que de cinq cellules : la Cellule

Technique, la Cellule de Passation des Marchés, la Cellule Administrative et Financière, la Cellule Composante Sociale et la Cellule Communication.

La figure 1 ci-après donne une représentation de l'organigramme du COPIREP au 31 décembre 2005.

Figure 1 : Organigramme du COPIREP



Le Secrétaire Exécutif et ses Adjoints

Le Secrétaire Exécutif veille à la coordination des activités et à la bonne exécution des missions dévolues au COPIREP. Il est assisté de deux adjoints, l'un chargé de Projet et l'autre des Questions juridiques.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint chargé de Projet (SEAP) s'occupe de l'animation des divers travaux de réforme des secteurs et des entreprises publiques sur le plan stratégique, financier, économique, social et de la communication. Il est assisté de trois Chargés de Projet qui sont responsables, dans les domaines leurs assignés, du suivi des opérations liées à l'exécution du PCDSP. En outre, il a sous

sa responsabilité la cellule Composante Sociale chargée de la gestion du volet social de la réforme.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Questions Juridiques (SEAJ) a pour tâches d'évaluer les conséquences juridiques de la réforme, de donner des avis juridiques sur les divers travaux, études ou recommandations portant sur la réforme des entreprises, et d'assurer le suivi de la composante légale du PCDSP. Il est assisté d'un Chargé d'Études Juridiques. En outre, il supervise le Chargé de suivi et évaluation. Ce dernier a pour responsabilité de suivre l'exécution aussi bien physique que financière du PCDSP. Il doit en évaluer les résultats et l'impact.



M. ILUNGA ILUNKAMBA, Secrétaire Exécutif du COPIREP



M. Alex NKUSU DONGALA, Secrétaire Exécutif Adjoint chargé du Projet



M. Alexis MANGALA NGONGO, Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Questions Juridiques

La Cellule Technique

Placée sous l'autorité du Secrétaire Exécutif Adjoint chargé de Projet, la Cellule Technique a pour principales tâches d'assister le premier dans l'analyse, le traitement et la gestion des études réalisées par les consultants et cabinets indépendants recrutés par le COPIREP dans le cadre de la réforme des entreprises publiques. Outre l'élaboration des termes de référence en rapport avec les secteurs cibles, elle intervient dans l'estimation et le contrôle des coûts et des budgets des missions, des acquisitions des fournitures et des travaux et assure la validation des rapports par les groupes sectoriels.

La Cellule de Passation des Marchés (CPM)

La CPM est chargée de l'attribution des marchés et de la conclusion des contrats de services avec des consultants, ainsi que de la fourniture de biens et la réalisation de travaux avec des entreprises. Elle applique de manière stricte les directives et procédures de la Banque mondiale.

La Cellule Administrative et Financière (CAF)

La CAF gère le personnel et le patrimoine du COPIREP. Dans le cadre des activités financières, elle prévoit et programme les dépenses mais aussi la reconstitution des fonds du Projet. Elle effectue les paiements en faveur des consultants et des fournisseurs. Outre l'enregistrement de toutes ces transactions, elle en assure la conservation des pièces comptables.

La Cellule Composante Sociale (CCS)

La CCS gère le volet social de la réforme des entreprises publiques. Ce volet consiste en un ensemble des mesures et un dispositif d'accompagnement social des travailleurs touchés par la compression d'effectifs opérée à la suite de la restructuration des entreprises publiques.

La Cellule de Communication (CELCOM)

La CELCOM a la charge de veiller à la gestion des aspects communicationnels de la réforme des entreprises publiques. Equipée de la technologie de pointe en matière de production audiovisuelle, elle monte des documents d'actualité sur la réforme, mais aussi du matériel didactique pour accompagner le travail de réforme. Elle gère également un site Web dynamique sur lequel les internautes peuvent consulter tant les informations relatives au COPIREP que les appels d'offre lancés.



Une vue d'une séance de prise d'images



Une autre vue d'une séance de travail à la CELCOM